

Ce cours vise à initier l'étudiant ou l'étudiante au droit encadrant l'activité financière au Canada, tout en lui donnant un aperçu des transformations contemporaines du secteur financier. À l'issue du cours, l'étudiant ou l'étudiante devrait être en mesure de comprendre la portée et les objectifs des principaux régimes juridiques visant le secteur financier, de manière à pouvoir traiter certains problèmes complexes susceptibles de se poser en pratique. Plus particulièrement, il ou elle devrait pouvoir :

- Objectif du cours :
- comprendre l'organisation du système financier canadien, les objectifs poursuivis par la réglementation financière, ainsi que la répartition du pouvoir réglementaire entre les divers paliers de gouvernements et autorités de réglementation ;
 - apprécier la portée et les implications juridiques des notions fondamentales du droit des valeurs mobilières et du droit bancaire, telles les notions de valeurs mobilières, de conseil d'investissement, de service monétaire, de paiement et d'opération bancaire ;
 - identifier et interpréter les sources juridiques pertinentes (dispositions législatives et réglementaires, instruments nationaux, instructions générales, décisions judiciaires, etc.) afin de résoudre un problème de droit financier ;
 - mobiliser les objectifs, les notions et les sources du droit financier afin de proposer des solutions raisonnées à des problèmes juridiques complexes, susceptibles d'impliquer plus d'un régime réglementaire ou ne comportant encore pas de solution communément admise en pratique.

Description du cours :

Ce cours constitue une introduction au droit financier canadien. Le droit financier est une matière composite qui regroupe plusieurs disciplines du droit des affaires : le droit bancaire et le droit des valeurs mobilières, mais aussi le droit des assurances, le droit des moyens de paiements, ou encore les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Le droit financier est en outre une matière en pleine recomposition : organisé, aux lendemains de la crise financière des années 1930, sur la base de réglementations sectorielles distinguant strictement les métiers de la banque, de la bourse et de l'assurance, le droit financier contemporain est marqué par le décloisonnement de ces métiers, par la libéralisation des marchés financiers, par la mondialisation des opérations financières et par l'apparition constante de nouvelles techniques et de nouvelles pratiques. Ce cours propose d'explorer les nouveaux défis que rencontre le droit financier contemporain à l'aide une série de problèmes portant sur des phénomènes émergents dans le domaine de la finance.

Méthode d'enseignement :

Ce cours est un cours d'intégration des connaissances, enseigné conjointement par une professeure d'université à temps plein et par une avocate en pratique privée selon une approche pédagogique d'*apprentissage par problèmes* : le cours est organisé autour d'une série de problèmes complexes, inspirés de cas réels, qui permettront aux étudiants de se familiariser avec les notions fondamentales du droit financier canadien, tout en réfléchissant à leur portée et à leurs limites.

- Méthode d'évaluation :
- Un examen de mi-session, préjudiciable, comptant pour 30 % de la note finale. L'examen aura lieu en classe et se déroulera à livres ouverts.
 - Un examen final à la maison, durant la période des examens, comptant pour 50 % de la note finale.
 - Une évaluation de la participation, comptant pour 20 % de la note finale.

Matériel obligatoire :

Principaux instruments de travail :

Les étudiants devront se référer aux principaux textes législatifs et réglementaires qui composent le droit financier ; des documents complémentaires seront mis en ligne sur le Campus virtuel.